

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Affiché le

24 AVR 2023

ID : 022-212202626-20230420-2023_04_41-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 avril 2023

Convocation du :	14 avril 2023
Date d'affichage :	14 avril 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/04/41 (nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés : AUBRY Isabelle, MAUJARRET Marie-Madeleine, COISY Thierry, POISSON François, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo.

Procuration :

AUBRY Isabelle à CHATTARD-GISSEROT Thibault

MAUJARRET Marie-Madeleine à GUILLOU-COROUGE Françoise

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

POISSON François à CARRO Nicolas

LE BRIS Isabelle à LE CHANU Fabienne

LE FUR Corentin à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Paul HAMON.

Subvention accordée à Soins coordonnés 22800 au titre du fonds de réserve « affaires sociales » de 1 533,50 €

Rapporteur Jean-Paul HAMON

Considérant la demande de subvention de l'association « soins coordonnés 22800 » reçue le 21 mars 2023 ;

Considérant la nécessité pour l'association de pérenniser la location d'un appartement mis à disposition à tarif préférentiel des stagiaires et/ou remplaçants des professionnels de santé du territoire ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Affiché le

24 AVR. 2023

ID : 022-212202626-20230420-2023_04_41-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention annuelle pour l'année 2023 à l'association Soins Coordinées 22800 à hauteur de 50 centimes d'Euro par habitant, soit 1 533,50 €, au titre du fonds de réserve « affaires sociales ».

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO

